



Locataire: problème responsabilité sinistre

Par **Frostelle**, le **25/03/2015** à **11:47**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum. Je viens à vous pour un problème que je rencontre actuellement dans l'appartement que je loue semi-meublé depuis 4 ans (cuisine équipé et meuble encastré entré/cuisine/chambre). L'appartement a eu seulement un couple de locataire avant moi, ils sont restés 1 an.

Lors de mon état des lieux il n'y avait presque rien à signaler sachant que l'appartement était quasiment neuf, Néanmoins lors de mon entrée dans la location et une utilisation de toutes les convenances de l'appartement plusieurs problèmes sont apparus : porte de placard déjà cassé, problème écoulement WC, mur noirâtre et jaunis par endroit (je ne fume pas), j'ai mis un niveau sur le sol, il est n'est pas droit mais penché, pour un bâtiment neuf c'est tout de même aberrant.

Et maintenant je me trouve face à une situation délicate, effectivement c'est un problème de responsabilité concernant un « sinistre ». Le changement de robinet est à la charge du propriétaire et le changement des joints et la maintenance incombent au locataire. Cependant je me trouve devant une situation ambiguë. Le robinet et les joints attachés à celui-ci se décrochent de la baignoire par la partie avant mais pas encore entièrement (l'arrière tient grâce au joint avec la baignoire). On observe un peu de rouille sur la jonction entre le silicone/le robinet et aussi un peu de rouille sur la jonction silicone/baignoire. Maintenant l'on peut apercevoir sous le robinet car il y a un trou à l'avant. Je n'ai jamais changé de joint car ils sont encore bons, bien blanc, pas sec. On observe que la baignoire commence à être attaquée par la rouille au niveau de la jonction robinet/baignoire/silicone et les joints accroche à la baignoire et détériore la baignoire, on dirait que le joint colle à la baignoire et le joint se décroche avec des morceaux de baignoire aussi.

Que faire ? Quels sont mes droits ? Est-ce ma responsabilité et donc à moi de payer pour le changement ? Le problème survient alors que je suis locataire mais je n'ai pas monté la baignoire ainsi que le robinet, les joints sont antérieurs à mon arrivée dans l'appartement. Je n'ai pas encore appelé mon propriétaire car je voulais savoir si je peux lui demander de payer les réparations mais ne voulant pas être pris de cours s'il m'annonce que je dois payer, je voulais un avis de juriste pour savoir quoi lui répondre.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.